

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE BILLERE

L'an deux mille vingt et un le 28 septembre à 18 heures et 30 minutes, le Conseil municipal de Billère s'est réuni en visioconférence via l'application Zoom, sous la présidence de Monsieur Jean-Yves LALANNE, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles et l'ordre du jour ont été transmis par écrit aux conseillers municipaux le 21 septembre 2021. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 21 septembre 2021.

Etaient présents : M. LALANNE. M. JACOTTIN. Mme MATHIEU-LESCLAUX. M. CHAVIGNE. Mme PINTO. M. OCHEM. Mme FRANCO. M. MAZODIER. Mme AUCLAIR. M. NASSIEU-MAUPAS. M. MONTAUT. M. CABANES. M. DUMONT. M. BALMORI. M. COLLET. Mme LAHERRERE-SOUVIRAA. M. MAUBOULES. Mme LOURAU. Mme DE BOISSEZON. Mme GARCIA-ORCAJADA. M. TALAALOUT. M. BAYSSAC. Mme LABOURET. Mme FLOUS. Mme BOGNARD. M. RIBETTE. Mme VEILHAN. M. DEFASNE

S'étaient fait représenter : Mme FOURCADE (qui a donné procuration à Mme MATHIEU-LESCLAUX). Mme FERRER (qui a donné procuration à Mme LOURAU). Mme WEISS (qui a donné procuration à Mme PINTO). M. FRETAY (qui a donné procuration à M. RIBETTE).

Absent excusé : M. LESCHIUTTA.

A été nommé secrétaire : M. NASSIEU-MAUPAS.

SEANCE DU MARDI 28 SEPTEMBRE 2021

NOMBRE DE MEMBRES			VOTE
AFFERENTS	PRESENTS	QUI ONT PRIS PART AU VOTE	Unanimité (Pour : 32)
33	28	32	

N°2021.09.21

OBJET : CONTRAT DE CONCESSION – ZAC CENTRE VILLE – COMPTE RENDU ANNUEL A LA COLLECTIVITE ANNEE 2020

RAPPORTEUR : M. le Maire

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que par délibération en date du 6 septembre 2007, la commune de Billère a décidé de confier à la SEPA la réalisation de l'aménagement de la ZAC Centre - Ville.

Par ailleurs, la durée de la concession a été prorogée jusqu'en 2024 par délibération du Conseil municipal en date du 19 décembre 2016.

Le bilan prévisionnel au 31 décembre 2020 s'établit à 9 051 605 € HT.

Monsieur le Maire propose ainsi d'approuver le Compte Rendu Annuel à la Collectivité au 31 décembre 2020 faisant apparaître le bilan prévisionnel présenté le 21 septembre 2021 en commission Finances.

Le Conseil municipal est invité à délibérer pour

APPROUVER le CRAC de l'année 2020 joint en annexe,

APPROUVER le bilan prévisionnel au 31 décembre 2020 joint en annexe.

Fait et délibéré à BILLERE, les jour, mois et an que dessus et ont signé les membres présents.

La présente délibération peut, si elle est contestée dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage ou de sa notification aux intéressés, faire l'objet des recours suivants :

1. Recours administratif gracieux auprès des services de la Ville de Billère
2. Recours contentieux pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Pau

POUR EXTRAIT CONFORME
Le Maire



Envoyé en préfecture le 29/09/2021

Reçu en préfecture le 29/09/2021

Affiché le

The logo for SLOW, consisting of the word "SLOW" in a stylized, italicized font with a blue-to-purple gradient.

ID : 064-216401299-20210928-6414020210921-DE

A handwritten signature in black ink, appearing to be "M. B. B. B." followed by a flourish.